

Compte-rendu intersyndical
Section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique
Session de printemps, 20 avril - 7 mai 2020

Liste des élus syndiqués de la section 10

Patrick Carré Elu C SNPTES	LRGP (UMR 7274) ENSIC 1 rue Grandville, BP20451 54001 Nancy	Tél: 03 83 17 53 22 Mél: patrick.carre@univ-lorraine.fr
Stéphanie De Persis Elu B2 SGEN-CFDT	ICARE (UPR 3021) Université d'Orléans 1C avenue de la recherche 45071 Orléans	Tél: 02 38 25 54 88 Mél: stephanie.de_persis@cnrs-orleans.fr
Hervé Doreau Elu C SNTRS	ENSMA Institut P' D2 1 avenue Clément Ader, BP 40109 86961 Futuroscope Chasseneuil du Poitou	Tél: 05 49 49 82 75 Mél: herve.doreau@ensma.fr
Khaled Hassouni Elu A2 SGEN-CFDT	LSPM (UPR 3407) Université Paris 13 Bâtiment L1 & L2 93430 Villetaneuse	Tél: 01 49 40 34 11 Mél: khaled.hassouni@lspm.cnrs.fr
Nolwenn Le Pierres Elu B2 (actuellement A2) SNESUP-FSU	LOCIE (UMR 5271) Université Savoie Mont Blanc Savoie Technolac Campus scientifique 73376 Le Bourget du Lac	Tél: 04 79 75 88 58 Mél: Nolwenn.Le-Pierres@univ-smb.fr
Karine Loubière Elu B1 (actuellement A1) SNTRS	LGC (UMR 5503) 4 allée Emile Monso, BP 84234 31432 Toulouse cedex 4	Tél: 05 34 32 36 19 Mél: karine.loubiere@ensiacet.fr
Françoise Massines Elu A1 SNCS	PROMES (UPR 8521) Rambla de la thermodynamique 66100 Perpignan	Tél: 04 68 68 27 03 Mél: francoise.massines@promes.cnrs.fr
Aurore Naso Elu B1 SNCS	LMFA (UMR 5509) Ecole Centrale de Lyon 36 avenue Guy de Collongue 69134 Ecully cedex	Tél: 04 72 18 61 95 Mél: aurore.naso@ec-lyon.fr
Ouamar Rahli Elu C SGEN-CFDT	IUSTI (UMR 7343) Polytech' Marseille-DME 13453 Marseille cedex 13	Tél: 04 91 10 68 86 Mél: ouamar.rahli@univ-amu.fr
Konstantinos Termentzidis Elu B1 SNCS	CETHIL (UMR 5008) 9 Rue de la Physique, 69100 Villeurbanne	Tél: 04 72 43 87 54 Mél: konstantinos.termentzidis@insa-lyon.fr

Retrouvez la section 10 du CoNRS sur
<https://s10conrs.wixsite.com/section10>

19 des 20 membres actuels de la section étaient présents lors de cette session, Patrick Carré étant excusé.

Cette session s'est tenue par visioconférence entre les 20 avril et 7 mai, pour 158 dossiers.

Les 8 dossiers restants (sur les 166 dossiers traités) ont été examinés en présentiel lors des jurys d'admissibilité des concours chercheurs (22-25 juin 2020).

Fabien Godeferd (DAS INSIS) et Romain Martin (Responsable du pôle Structures et instances de l'INSIS) ont assisté à une partie de la session (hors discussions internes).

I. Vie de la section

I.1. Composition de la section

Chantal Leborgne, membre nommée de la section, a dû présenter sa démission après la session d'automne 2019, en raison de son départ à la retraite. Le siège vacant a été pourvu par nomination de Corinne Champeaux, Professeur à l'Université de Limoges et à l'Institut de Recherche sur les Céramiques (IRCER, UMR 7315). Corinne Champeaux a commencé à siéger lors de la session de printemps 2020 et du concours chercheurs 2020.

Patrick Carré et Ouamar Rahli ont démissionné de leur fonction d'élus C en section 10, respectivement pour des raisons personnelles et de départ à la retraite. Tous les deux étant des membres élus, leurs sièges vont être pourvus par élection au sein de la section suite à l'affichage de la vacance. Leurs remplaçants siégeront dès la session d'automne 2020.

I.2. Conditions de la session de printemps 2020

Pour amener des éléments d'explication à la communauté sur la manière dont allait se tenir la session de printemps dans le contexte du COVID-19, Françoise Massines a envoyé le 30 avril 2020 un courriel à l'attention des directeurs d'unités et des chercheurs relevant de la section 10. Un extrait de ce courriel est reporté ci-dessous :

« En cette période de confinement, nous donnons la priorité aux concours et en particulier au concours CR. Nous considérons que les jurys de concours ne peuvent être envisagés autrement qu'en présentiel. Nous avons donc décidé de débiter la session de printemps (initialement prévue du 8 au 12 juin) durant cette période de confinement. A cet effet, nous l'étalons sur 2 semaines avec des visioconférences de 2 à 4 heures tous les 2 jours : beaucoup de relectures des rapports sont réalisées en amont pour garantir la collégialité des décisions. Nous remettrons à plus tard les avis de renouvellement d'association au CNRS des unités qui n'ont pas eu de comités de visite HCERES, essentiellement 2 laboratoires sur les 24 que nous avons à examiner lors de cette session de printemps (12 de ces 24 laboratoires ayant la section 10 comme section principale). Compte tenu de la qualité des outils de visioconférence à notre disposition, nous avons dû renoncer à la présentation devant la section des futures équipes de direction des laboratoires en renouvellement d'association au CNRS. Habituellement, ces présentations s'étalent jusqu'à la session d'automne, nous essaierons donc d'entendre le plus grand nombre possible de futures directrices à l'automne (prévue du 30 novembre au 4 décembre), mais probablement pas tous. »

I.3. Conditions des phases d'audition et de délibérations du concours chercheurs 2020

Au cours de la session de printemps, des discussions ont eu lieu pour définir les conditions dans lesquelles la section souhaitait tenir le concours chercheurs 2020. Comme expliqué par Françoise Massines dans le courriel envoyé le 30 avril 2020, la section tenait à ce que les jurys d'admissibilité se déroulent en présentiel (et non en visioconférence). Ces derniers ont donc eu lieu à Paris du 22 au 25 juin 2020. Concernant la phase d'audition du concours 10/02 (chargés de recherche de classe normale), le CNRS a souhaité que tous les candidats soient auditionnés par visioconférence. La section a quant à elle choisi de répartir les membres du jury sur cinq sites seulement, afin de limiter les déplacements tout en évitant un découpage trop important du jury. Cette phase d'audition s'est déroulée du 16 au 19 juin.

I.4. Intervention de l'INSIS sur la notion de tutelle secondaire (30 avril 2020)

Lors du prochain quinquennal, le CNRS va devenir tutelle secondaire d'un laboratoire de la section, le LOCIE (UMR 5271) de Chambéry. La section s'est interrogée sur ce nouveau type d'association dont la définition administrative suivante nous a été donnée :

Définition Tutelle secondaire : un établissement « tutelle secondaire » d'une unité soutient une partie seulement des activités de l'unité. Cette partie peut être identifiée par une structure officielle existante et propre à un organisme de recherche (par exemple une ERL - Équipe de Recherche Labellisée - de l'INSERM, une unité associée de l'INRA, une EPC - équipe-projet commune – d'Inria, ...). Une tutelle secondaire affecte des ressources humaines et matérielles pour soutenir les activités de la partie de l'unité à laquelle elle est associée. Les personnels employés par une tutelle secondaire participent à l'ensemble des aspects de la vie de l'unité. Mais une tutelle secondaire ne participe pas à la définition et au pilotage de l'ensemble du projet scientifique de l'unité.

Une tutelle secondaire est co-proprétaire et co-signataire des résultats (publications, propriété intellectuelle) issus des travaux de l'UMR auxquels ses personnels participent (à titre de co-auteurs, co-inventeurs, ...). Dans le cas où une sous-structure est identifiée (ERL, EPC, ...), la tutelle secondaire est co-proprétaire et co-signataire de l'ensemble des résultats issus des travaux de ce périmètre.

Une tutelle secondaire reconnaît les prérogatives du ou de la DU en terme de direction scientifique et administrative. Elle peut déléguer aux tutelles principales de l'unité la gestion de ses apports à l'unité ou les gérer elle-même. Dans le dernier cas, elle s'engage à informer le ou la DU de ses apports.

En complément, et à la demande de la section, Fabien Godeferd a apporté quelques précisions sur cette notion de tutelle secondaire et ses implications. Il rappelle tout d'abord que cela s'inscrit dans la démarche d'Antoine Petit de ré-examiner la place (taux de présence) du CNRS dans les unités.

Dans le cas du LOCIE, qui ne compte actuellement aucun personnel CNRS, la notion de tutelle secondaire concerne toute l'unité (et non une partie de l'unité). Selon F. Godeferd, il ne s'agit en aucun cas d'un désengagement du CNRS dans l'unité. Cela se concrétisera par le fait que le CNRS ne sera plus cosignataire des articles et des autres productions et que le pilotage ne se fera plus au même niveau que pour les autres tutelles (par exemple, le CNRS ne co-nommara plus le directeur d'unité).

L'unité aura quand même accès à tous les outils et moyens dont dispose le CNRS. Les demandes dans Dialog seront maintenues et l'unité pourra présenter des candidats au concours chercheurs.

Cette association en tutelle secondaire est amenée à être rediscutée à la fin de chaque quinquennal.

I.5. Retour sur la session d'automne 2019

Promotions :

Concernant les **promotions CRCN-CRHC**, 17 dossiers avaient été soumis et 9 candidats avaient été classés. Au final, la section a bénéficié des 9 promotions.

Yannick ANGUY	I2M, UMR 5295	Talence
Stéphane BARRE	LEGI, UMR 5519	Saint Martin d'Hères

Agnès DROCHON	BMBI, UMR 7338	Compiègne
Pierre DUPONT	IUSTI, UMR 7343	Marseille
Michel GONZALEZ	CORIA, UMR 6614	Saint-Étienne-du-Rouvray
Jean-Louis JAUBERTEAU	IRCER, UMR 7315	Limoges
Lionel MAGNE	LPGP, UMR 8578	Orsay
Isabelle PITAUT	LAGEPP, UMR 5007	Villeurbanne
Pierre VIDAL	Pprime, UPR 3346	Poitiers

Concernant les **promotions DR2-DR1**, 36 dossiers avaient été soumis, 10 candidats ont été classés et 22 possibilités étaient attendues pour l'INSIS. Au final, la section a bénéficié de 8 promotions qui ont été attribuées aux 8 premiers candidats classés.

Claire ALBASI	LGC, UMR 5503	Toulouse
Cathy CASTELAIN	LTeN, UMR 6607	Nantes
Christophe CLANET	LadHyX, UMR 7646	Palaiseau
Pascale DOMINGO	CORIA, UMR 6614	Saint-Étienne-du-Rouvray
Hervé MUHR	LRGP, UMR 7274	Nancy
Svetlana STARIKOVSKAIA	LPP, UMR 7648	Palaiseau
Michel VISONNEAU	LHEEA, UMR 6598	Nantes
Franck PLOURABOUE	IMFT, UMR 5502	Toulouse

Concernant les **promotions DR1-DRCE1**, il y avait 12 dossiers soumis, 3 candidats avaient été classés, 4 possibilités étaient attendues pour l'INSIS. La section a bénéficié de 3 promotions. Il s'agit de Béatrice BISCANS (LGC UMR 5503, Toulouse), Jean-Marc CHOMAZ (LadHyX UMR 7646, Palaiseau) et Philippe DAGAUT (ICARE UPR 3021, Orléans).

Concernant les **promotions DRCE1-DRCE2**, il y avait une seule candidate et elle a été retenue: Annie MARC (LRGP UMR 7274, Nancy).

Médailles :

La section 10 a eu **deux médailles de bronze** : Benjamin ERABLE (LGC UMR 5503, Toulouse) et Sédina TSIKATA (ICARE UPR 3021, Orléans). En revanche, aucune des propositions faites pour la médaille d'argent n'a été retenue.

II. Intervention de Jean-Yves Marzin (directeur de l'INSIS) (20 avril 2020, 16h30-18h)

Fabien Godeferd (DAS) et Magali Couffignal (DAA) étaient présents lors de cette intervention de Jean-Yves Marzin, qui s'est déroulée en visioconférence.

Budget INSIS 2020 :

Le budget du CNRS pour l'année 2020 est en baisse notable par rapport à celui de 2019. Le budget de

l'INSIS a diminué de 7 % par rapport à l'an dernier. L'institut a souhaité minimiser l'impact sur les laboratoires, ce qui a conduit à une baisse de seulement 4 % de leur budget FEI (Fonctionnement, Equipement, Investissement). Le budget alloué à Renatech a été en revanche plus impacté.

En terme de projets, l'INSIS a lancé en septembre 2019 un appel à manifestation d'intérêt autour de la thématique de l'« INGÉNIERIE INSPIRÉE PAR LA NATURE ». Il a aussi financé des projets dans le domaine de l'énergie, en plus de ses actions récurrentes (soutien à la sécurité dans les unités, aux plateformes, et aux équipements scientifiques).

Le soutien aux jeunes chercheurs n'a pas encore été attribué, l'institut s'attendant à un surcoût dû à la reprise d'activité dans les laboratoires après la période de confinement.

Campagne d'emplois 2020 :

- *Doctorants* : 180 financements de thèses sont espérés pour 2020, à comparer aux 200 alloués en 2019.
- *Chercheurs* : 250 postes seront mis au concours, parmi lesquels 22 postes de CRCN pour l'INSIS (16 départs en retraite prévisionnels). Un poste de DR externe est également possible pour l'institut dans le cadre du recrutement de la campagne de recrutement de 10 DR externes par le CNRS.
- *IT* : 310 entrées sont prévues pour le CNRS, dont 23 pour l'INSIS (18 départs en retraite prévisionnels). La campagne NOEMI d'hiver (15) a notamment eu un solde d'entrées positif (+ 7). On note aussi 18 FSEP (3 entrées, 8 sorties pourvues, solde de -5), 2 NOEMI de printemps, 16 concours externes, 2 recrutements RQTH et 2 concours internes affectés.

Carrières chercheurs :

Jean-Yves Marzin fait ensuite un bilan des promotions de chercheurs de l'institut pour 2019 :

- 17 CRHC (18 à la session de printemps 2018 et 19 à la session d'automne 2019),
- 22 DR1 (19 en 2018 et 18 en 2017),
- 7 DRCE1 (4 en 2018 et 5 en 2017),
- 3 DRCE2 (3 en 2018 et 1 en 2017)

Seuls 3 chercheurs rattachés à la section 10 (soit 0,8 % des chercheurs de la section) ont fait l'objet d'un suivi post-évaluation, contre 2 % des chercheurs de l'INSIS et 2,4 % des chercheurs de l'organisme.

Unités :

Jean-Yves Marzin mentionne que la création de l'USR FCLAB (FR CNRS 3539) est en cours de finalisation (thématique des systèmes piles à combustible), et que de nouveaux établissements tutelles ont vu le jour au 1^{er} janvier 2020:

- l'Université Gustave Eiffel (UPEM, IFSTTAR, ESIEE),
- l'Université de Paris (Université de Paris Descartes, Université Paris Diderot, Institut de physique du globe de Paris),
- l'Université Côte d'Azur (Université de Nice, Observatoire de la Côte d'Azur),
- l'Université Paris-Saclay (Université Paris-Sud, ENS Paris-Saclay, CentraleSupélec, IOGS, AgroParisTech, Université Versailles Saint-Quentin et Université d'Evry Val d'Essonne).

Au 31 décembre 2020, 46 unités seront en fin de mandat : 30 UMR, 2 UMI (ELYTMAX, LN2), 2 UPR (LAAS, PROMES), 2 FRE (PHYSMED Paris, ROBERVAL), 4 FR (FMNT, INGELYSE, FERMAT, FED3G), 3 UMS (IN'SOL, TWB, CALMIP), 3 GDR (BOIS, META, EMR).

Le LIMMS sera en fin de mandat au 31 mars 2021.

Le LGPC va fusionner avec le C2P2.

Distinctions :

Jean-Yves Marzin annonce que deux médailles d'argent (en sections 8 et 9) et 4 médailles de bronze (une en section 8, une en section 9, et deux en section 10) ont été attribuées à des chercheurs de l'institut :

<http://www.cnrs.fr/fr/personne/medailles-de-bronze-2020>

<http://www.cnrs.fr/fr/personne/medailles-dargent-2020>

Il ajoute que les arbitrages du Cristal et du Cristal collectif sont en cours »¹.

Actualités :

Evolution des sections et des CID : Les contours des sections doivent être redéfinis au mois de septembre, ceci s'accompagnant d'une redéfinition de leurs mots-clés. Jean-Yves Marzin rappelle également que les CID ont vocation à évoluer, tant dans leurs périmètres que dans leurs modalités de fonctionnement. Des propositions peuvent être faites en ce sens.

Livret des GdR et livret international: Jean-Yves Marzin annonce que ces livrets ont été finalisés et seront diffusés prochainement. Tous les GDRs / structures internationales de l'INSIS y sont décrits.

Visites de sites interrompues par la pandémie de coronavirus : Ces visites devraient être reprises dès que possible.

Evènements scientifiques INSIS : Workshop Microénergie (PMA Paris, 3 février 2020), colloque ingénierie et santé (novembre 2020).

Evènements institutionnels : La plupart d'entre eux ont été reportés (journée des DU, séminaire international de l'INSIS, journée de correspondants partenariat et innovation) et certains annulés (journée des correspondants communication, journée des RA). La journée des nouveaux entrants prévue les 21-22 septembre 2020 est pour le moment maintenue.

Discussion entre Jean-Yves Marzin et la section :

- *Section : Quelles sont les conditions qui ont conduit au désengagement du CNRS vis-à-vis du Laboratoire Roberval ?*

Jean-Yves Marzin explique que le CNRS n'y avait plus de forces. Il ajoute que le CNRS n'est pas un label et ne peut pas être omniprésent.

- *Section : Qu'en est-il de la vague d'évaluations HCERES prévue pour 2020-2021 (vague B) ?*

J.-Y. Marzin : Le CNRS a reçu une note de l'HCERES annonçant que l'évaluation des unités de la vague B (devant être renouvelées en janvier 2022) s'étalerait sur deux années, 2021 et 2022.

Communiqué HCERES du 14 avril 2020 : « Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire, le Hcéres a décidé, en concertation avec le Mesri et le Ministère de la culture et après consultation des organismes de recherche et de la CPU, de réaménager sur 2 ans le calendrier des évaluations de la campagne 2020-2021 (vague B). Les modalités de cet aménagement seront très prochainement définies en concertation avec les tutelles et les parties prenantes de l'évaluation. »²

- *Section : Une évolution du périmètre et du mode de fonctionnement des CID est-elle prévue ? Actuellement elles recrutent et évaluent en effet les chercheurs mais ne leur offrent pas de promotion.*

J.-Y. Marzin : Les CID ont évolué dans leurs modalités de fonctionnement depuis leur création. Si les chercheurs qu'elles recrutent doivent toujours se rattacher à une section principale pour leur évaluation, elles peuvent maintenant co-évaluer ces chercheurs, ce qui n'était pas le cas à l'origine. En ce qui concerne les promotions, des postes de DR2 sont ouverts au concours dans chacune des CID.

- *Jean-Yves Marzin revient sur la pétition ayant circulé dans la communauté des chercheurs rattachés à l'INSIS au sujet des inversions de classement effectuées par l'institut lors du concours chercheurs 2019. Il explique que seuls trois réels changements ont été opérés pour 18 postes, et que les auteurs de la pétition ont confondu postes coloriés et fléchés.*

¹ Les lauréats ont depuis été rendus publics : <http://www.cnrs.fr/fr/personne/medailles-de-cristal-2020>

Pour rappel, la médaille de cristal distingue des femmes et des hommes, personnels d'appui à la recherche, qui par leur créativité, leur maîtrise technique et leur sens de l'innovation, contribuent à l'avancée des savoirs et à l'excellence de la recherche française.

² L'INSIS prévoit de demander à la section de donner un avis sur le renouvellement de tous les laboratoires de la vague B lors de la session de printemps 2021, incluant ceux dont la visite HCERES aura lieu à l'automne 2021.

III. Dossiers évalués à la demande du Secrétariat Général du Comité National

Pour plus de détails, nous vous invitons à vous reporter au bilan partiel envoyé le 7 juillet 2020.
166 demandes ont été traitées, parmi lesquelles 31 demandes « Unités » et 135 demandes « Chercheurs ».

Unités³ :

- Avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS⁴ :
24 dossiers à évaluer, 24 « avis favorable »
- Avis de pertinence sur un projet d'association au CNRS :
1 dossier à évaluer, 1 « avis favorable »
- Changement de direction d'unité :
3 dossiers à évaluer, 3 « avis très favorable »
- Création de GDR :
1 dossier à évaluer, 1 « avis favorable »
- Expertise (projet ou suivi ou intégration équipe ou restructuration) :
2 dossiers à évaluer, 1 « avis favorable », 1 « avis défavorable »

Chercheurs :

- Evaluation à vague de chercheurs :
114 dossiers à évaluer, 112 « avis favorable », 2 « avis différé »
- Evaluation à mi-vague de chercheurs suite à un avis différé :
6 dossiers à évaluer, 4 « avis favorable », 1 « avis différé », 1 « avis réservé »
- Reconstitution de carrière :
5 dossiers à évaluer, 5 « avis favorable »
- Titularisation (fin de stage) :
1 dossier à évaluer, 1 « avis favorable »
- Eméritat (1^{ère} demande) :
6 dossiers à évaluer, 6 « avis très favorable »
- Eméritat (renouvellement) :
2 dossiers à évaluer, 2 « avis favorable »

Motion sur le Projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche

La section 10 réaffirme son soutien à la motion de la CPCN du 17 janvier 2020, concernant les mesures attendues de la LPPR. Les membres de la section 10 s'inquiètent de la teneur des premières informations diffusées sur ce projet de loi. Si celui-ci ne s'avère pas à la hauteur des enjeux et des attentes exprimées par la communauté scientifique, la section œuvrera avec les moyens à sa disposition, comme la rétention de l'ensemble des rapports de la session de printemps, pour faire entendre les demandes formulées par le Comité National de la Recherche Scientifique lors de sa session plénière du 4 juillet 2019.

Motion adoptée le 7 février 2020 suite au vote suivant (OUI : 18 voix, NON : 0 voix, ABS : 0 voix).

Destinataires:

- M. Antoine PETIT, Président-directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, Directeur Général Délégué à la Science du CNRS

³ Sur ce type d'évaluation la section a pour pratique de ne pas émettre d'avis « très favorable » lorsqu'elle est section secondaire.

⁴ Sur ce type d'évaluation la section a pour pratique de ne pas émettre d'avis « très favorable ».

- Mme. Dorothée BERTHOMIEU, Présidente du Conseil Scientifique du CNRS
- M. Olivier COUTARD, Président de la CPCN
- M. Jean-Yves MARZIN, Directeur de l'INSIS
- M. Serge SIMOENS, Président du Conseil Scientifique de l'INSIS
- M. Fabien GODEFERD, Directeur Adjoint Scientifique à l'INSIS

Cette motion est également disponible à l'adresse suivante :

<http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/P20/Motion-Projet-de-Loi-de-Programmation-Pluriannuelle-de-la-Recherche.pdf>

Suite à cette motion et au projet de LPPR rendu public le 7 juin 2020⁵, la section 10 a décidé de ne pas transmettre les rapports d'évaluation qu'elle a rédigés lors de la session de printemps 2020, et a voté une motion en ce sens :

Motion sur le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche : Rétention des rapports de la session de Printemps 2020

Au travers de la motion votée du 7 février 2020, la section 10 avait affirmé son soutien à la motion de la CPCN du 17 janvier 2020, concernant les mesures attendues de la LPPR.

Elle y avait mentionné que, si la LPPR ne s'avérait pas à la hauteur des enjeux et des attentes exprimés par la communauté scientifique, la section 10 œuvrerait avec les moyens à sa disposition, comme la rétention de l'ensemble des rapports de la session de printemps 2020, pour faire entendre les demandes formulées par le Comité National de la Recherche Scientifique lors de sa session plénière du 4 juillet 2019.

Force est de constater que le texte du projet de LPPR paru début juin 2020 n'est pas à la hauteur des enjeux et des attentes exprimés par la communauté scientifique. En conséquence, la section 10 décide de ne pas transmettre, au moins provisoirement, les rapports de la session de printemps 2020.

Motion adoptée le 10 juillet 2020 suite au vote suivant (OUI : 15 voix, NON : 0 voix, ABS : 1 voix).

Destinataires:

- M. Antoine PETIT, Président-directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, Directeur Général Délégué à la Science du CNRS
- Mme. Dorothée BERTHOMIEU, Présidente du Conseil Scientifique du CNRS
- M. Olivier COUTARD, Président de la CPCN
- M. Jean-Yves MARZIN, Directeur de l'INSIS
- M. Serge SIMOENS, Président du Conseil Scientifique de l'INSIS
- M. Fabien GODEFERD, Directeur Adjoint Scientifique à l'INSIS

Cette motion est également disponible à l'adresse suivante :

<http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/P20/S10-Motion-Projet-de-LPPR.pdf>

⁵ Ce projet est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid39124/loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche.html>